

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MARDI 12 OCTOBRE 2010

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi douze octobre deux mil dix, à 18 heures 30, salle de réunion de la Commune de La Postolle, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Messieurs Marcel LEROY, Luc MAUDET, Madame Roselyne BEYAERT vice-présidents ; Madame Oksana ONIS, Messieurs, Maurice SIMONNET, et Edouard STANIA, Maires ; Mesdames Mauricette PELLETIER (suppléante de Jackie DERVOUOT excusé), Anne Marie PERARD, Sulianne STANIA, Martine THERY, Messieurs Jean-Marc BORDIER (suppléant de Bernard THOMAS excusé), Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Michel MARTIN, Fabrice MONGIN (suppléant d'Edmond REVELLAT excusé), et Jean Marc JOLY (suppléant de Jérôme VINCENT excusé) formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Messieurs Edmond REVELLAT, Bernard THOMAS, Jackie DERVOUOT, Alain PUTHOIS et Jérôme VINCENT.

Absent : Michel RENAULT

Etaient aussi présents : Madame Josette CLEMENT (déléguée suppléante de Vareilles), Monsieur TISSIER Michel (délégué suppléant de Les Sièges), et Mademoiselle Laurence MATON, Messieurs Alain VERITE et Richard FRETAULT conseillers municipaux de La Postolle.

Invité excusé : Monsieur Jean PINGAL, Conseiller Général,

Secrétaire de séance : Monsieur Luc MAUDET

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

❖ **Adhésion des communes de Cerisiers, Theil et Villechêtive à la Communauté de Communes de la Vanne :**

Vu les demandes d'adhésion à la Communauté de Communes de la Vanne présentées par les conseils municipaux de :

Cerisiers, par délibération en date du 25 juin 2010,

Villechêtive, par délibération en date du 1er juillet 2010,

Theil sur Vanne, par délibération en date du 2 juillet 2010,

Le conseil communautaire, émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'adhésion des communes de Cerisiers, de Theil sur Vanne et de Villechêtive à la Communauté de Communes de la Vanne à compter du 1er janvier 2011.

❖ **Adhésion des communes de Vaumort et de Vaudeurs à la Communauté de Communes de la Vanne :**

Vu les demandes d'adhésion à la Communauté de Communes de la Vanne présentées par les conseils municipaux de :

Vaumort, par délibération en date du 30 juillet 2010,

Vaudeurs, par délibération en date du 7 septembre 2010,

Le conseil communautaire, émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'adhésion des communes de Vaumort et de Vaudeurs à la Communauté de Communes de la Vanne à compter du 1er janvier 2011.

Chaque commune devra délibérer à ce sujet. Un modèle de délibération sera envoyé afin que celles-ci soient concordantes.

❖ **Organisation des services suite à l'évolution de la structure intercommunale :**

Le président indique que suite à l'adhésion de cinq communes à la communauté de Communes de la Vanne la population totale atteindra environ 5 600 habitants. La structure actuelle du personnel ne permet pas de supporter une telle surcharge de travail. Il s'avère nécessaire d'augmenter le nombre d'heures du secrétariat et de réorganiser celui-ci, notamment par la création d'un poste d'attaché à temps complet. Celui-ci pourra par ailleurs être mis partiellement à la disposition de la commune de Villeneuve l'Archevêque.

Le conseil communautaire, émet un avis favorable, à l'unanimité, pour la création au 1^{er} janvier 2011 d'un poste d'Attaché à temps complet, date d'adhésion effective des cinq autres communes à la Communauté de Communes de la Vanne.

❖ **Nouvelle dénomination pour la Communauté de Communes :**

Le président interpelle les conseillers communautaires et indique qu'avec l'arrivée de communes du Pays d'Othe il serait judicieux de réfléchir au changement de nom de la Communauté de communes. Après un tour de table trois dénominations sont proposées :

- Communauté de Communes des Pays de Vanne et d'Othe,
- Communauté de Communes de Vanne et d'Othe,
- Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide de proposer aux nouveaux arrivants de participer au prochain conseil communautaire et de leur demander leur avis avant toute décision. Ils seront informés de cette réflexion et pourront soumettre leur proposition.

❖ **Modifications fiscales, calcul des abattements :**

Le président informe le conseil des différentes modifications en terme de fiscalité tant pour la taxe professionnelle que pour la taxe d'habitation. Lors du dernier conseil communautaire il avait été demandé aux élus de lui faire parvenir les taux d'abattement et la valeur locative moyenne pour chacune des communes afin de calculer l'impact sur les contribuables.

Le président présente l'étude réalisée et diffuse aux conseillers le résultat de son analyse.

En fonction des éléments étudiés, le conseil communautaire à l'unanimité décide de ne changer ni les taux d'imposition, ni les abattements décidés antérieurement.

❖ **Mise en sécurité de la déchèterie :**

Le président rappelle les problèmes de sécurisation de la déchèterie. Des devis ont été demandé afin d'acquérir d'un conteneur marine d'occasion sécurisé. Il s'agit de conteneurs recyclés d'environ 33m3 qui servent à transporter par la mer toute sorte de marchandise à travers le monde. Des sociétés spécialisées proposent ces produits. Le conseil communautaire à l'unanimité opte pour l'achat d'un conteneur d'occasion pour une enveloppe globale de 3 000€ HT, transport compris, et charge le président des démarches relatives à cette acquisition.

❖ **Contrôle de l'assainissement non collectif existant :**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 septembre 2008 incluant le contrôle de l'assainissement non collectif dans les compétences de la Communauté de Communes de la Vanne,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2010 par laquelle, à l'unanimité, le conseil communautaire a adopté le règlement du service d'assainissement non collectif précisant les règles de fonctionnement du service et précisant les droits et obligations respectifs de chacun, notamment le contrôle des assainissements autonomes existants, (chapitre IV article 14).

Afin de permettre la mise en place desdits contrôles le Conseil Communautaire charge le Président de lancer la consultation correspondante. Il sera notamment demandé de procéder à l'état des lieux en matière d'assainissement non collectif, et de proposer une solution, après étude de sol, afin que les propriétaires sachent en cas de non-conformité, quelle filière d'assainissement est prescrite pour leur terrain, accompagnée d'un devis estimatif. La législation actuelle n'imposant que le contrôle avant le 31 décembre 2012, le conseil communautaire demande que le propriétaire ait l'option d'accepter ou non l'étude de filière. Dans ce dernier cas il ne lui sera facturé que le contrôle.

❖ **Décision modificative – emprunt – Budget Zone d'Activités Industrielles**

Pour permettre le règlement de l'emprunt affecté à la zone d'Activités le conseil communautaire accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement :

- Compte 605 : - 135€ €
- Compte 023 : + 135 €

Recettes d'investissement :

- Compte 021 : + 135 €

Dépenses d'investissement :

- Compte 1641 : + 135€ €

❖ ***Débat d'orientation budgétaire – Prévisions des travaux et investissements pour 2011 :***

Le président avait demandé aux élus de réfléchir aux projets de travaux et recueille leur avis, ils proposent :

- collecte et enlèvement de produits dangereux, notamment la peinture et les solvants, pour la déchèterie, ainsi que la mise aux normes du pont,
- création d'espace de loisirs sur les communes de Chigy et La Postolle,
- convention d'entretien des espaces verts à remettre à jour en fonction des nouveaux sites réalisés au printemps,
- commande de conteneurs pour les Points d'Apport Volontaire, notamment pour la Postolle (corps creux),
- remise aux normes de l'électricité au Syndicat d'initiative,
- travaux de réfection du bureau du secrétariat,
- achat de matériel informatique et de logiciels,
- cartes Communales de Chigy et Foissy.
- Modification des PLU de Villeneuve l'Archevêque et de Bagneaux.

La réalisation de ces projets sera étudiée dans le cadre de la confection du budget.

❖ ***Questions Diverses.***

Commission tourisme :

Le président donne la parole à Madame Roselyne BEYAERT, vice présidente chargée du tourisme :

Chemins de randonnées :

Madame BEYAERT signale que le balisage des chemins de randonnée pour les circuits VVT a été réalisé avec la participation de certains élus et le conseil municipal des jeunes de « Les Sièges ». Le président charge la vice présidente de transmettre tous les remerciements et encouragement aux jeunes bénévoles.

Enquête concernant l'extension de l'enfouissement technique de Champigny

Le président informe le Conseil qu'à titre personnel il a pris position en faveur de l'extension du centre d'enfouissement technique en transmettant un courrier au commissaire enquêteur chargé du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.